

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N°14/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 février 2024

Date d'affichage : 20 février 2024

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 05  
Nombre d'absents : 01

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

**Présents** : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Victor DA COSTA, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Frédérique WÜRCKLER, Valérie LYON, Vincent ZAKOSKI, Sébastien CHIMOT

**Absents ayant donné pouvoir** : Stéphanie COTTEREAU pouvoir à Benjamin GAILLARD, Jacques DALQUIE pouvoir à Jean-Pierre EDELINE, Emilie HUYGHE pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON, Gaëlle LARONCHE pouvoir à Sébastien CHIMOT

**Absent excusé** : Maxime LIEVIN (arrivée à 19h17)

**Secrétaire de séance** : Michael FRAZAO

En raison de la mutation du référent espaces verts, et du recrutement de son remplacement, le poste suivant doit être transformé :

- un poste d'agent de maîtrise principal nécessite d'être transformé en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

**VU** le tableau des emplois et des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dès lors que des modifications surviennent dans le déroulement de carrière des agents et leur recrutement ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240304-14-2024-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Sur proposition de Madame la Maire, et dans le cadre de l'évolution du tableau des effectifs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** la transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal nécessite d'être transformé en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

**VALIDE** les tableaux des effectifs (titulaires et non titulaires) tels que définis ci-dessous :

	ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE	EMPLOI PERMANENT TC	EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU
	<i>Filière Administrative</i>			
Emplois de direction	Directeur général des services	1		1
Catégorie A	Attaché principal	3		3
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4		4
Catégorie C	Adjoint administratif	1		1
	Adjoint administratif principal de 2e classe	4		4
	Adjoint administratif principal de 1e classe	8		7
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>21</b>		<b>20</b>
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Catégorie C	Adjoint technique	6	2	6
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	14		13
	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe	8		8
	Agent de maîtrise	2		2
	Agent de maîtrise principal	1		2
	<b>Total filière technique</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>31</b>
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spé des écoles mater pal de 2 <sup>e</sup> classe	0		0
	Agent spé des écoles mater pal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
	<b>Total filière médico-sociale</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 <sup>e</sup> classe		1	0
	<b>Total filière sportive</b>		<b>1</b>	<b>0</b>
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation	2		1
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	2		2
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>e</sup> classe	1		1
	<b>Total filière animation</b>	<b>5</b>		<b>4</b>
	<i>Filière Police municipale</i>			
Catégorie C	Brigadier-chef principal	2		2
	Gardien brigadier	1		1
	<b>Total filière police municipale</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>59</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240304-14-2024-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

	ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE	SUR EMPLOI PERMANENT TC	SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	SUR EMPLOI NON PERMANENT TEMPS NON COMPLET
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique	3	2	1
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 <sup>e</sup> classe		1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation			9
	Vacataires			2
	Vacataires études surveillées			4
	Vacataires points écoles			2
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>18</b>

**PRÉCISE** que la date d'effet sera définie dès que la déclaration de création d'emplois sera enregistrée auprès du centre de gestion de Seine et Marne.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 04 mars 2024.

Christine AUTENZIO

Maire.



Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240304-14-2024-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.